Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 18/11/2025

ETS GAILLARD rappelle Grenade Spray



- Noms des modèles ou références concernés : **Grenade Spray**
- Marque : **Candy Family**
- **Lot Tous les lots Date de durabilité minimale 30/10/2026**
- Conditionnements : **Vendu à l'unité au consommateur, et présenté dans une boîte en carton contenant 12 unités.**
- Date début/fin de commercialisation : **du 17/04/2025 au 07/11/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Informations complémentaires : **Confiserie liquide à vaporiser contenue dans une grenade de 9 cm de hauteur.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Patrelle S.A.S Baby Délice**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Au regard du point 4.25 de la norme NF EN 71-1, au moins une partie du jouet (la goupille), accessible sans avoir à consommer l'aliment (la grenade), entre dans le cylindre d'essai. Il y a donc un risque d'étouffement si cette goupille est avalée.**
- Risques encourus par le consommateur : **Étouffement**
- Description complémentaire du risque : **La goupille servant à verrouiller le mécanisme peut causer un étouffement si elle est avalée.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement, Réparation.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 31 janvier 2026**

CONTACT

- Numéro de contact : **0469966336**
- Informations complémentaires publiques : **Le produit peut être conforme si la goupille est retirée et jetée avant l'utilisation du jouet par un enfant de plus de 3 ans.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre